



*Bordeaux, le 10 juin 2020*

## Communiqué SNES-SNUipp-FSU

# **Soutien aux personnels des CMPP de la Nouvelle Aquitaine**

La transformation profonde qu'impose le Cahier des Charges (paru en novembre 2019) aux CMPP va bouleverser la prise en charge des enfants et des adolescents sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine.

Cette transformation à marche forcée va imposer à nos collègues des CMPP un cadre d'exercice très réduit et uniquement tourné vers les troubles dits neuro-développementaux (TND), exilant vers d'autres sphères (privées?) les autres problématiques de la souffrance psychique.

Or le partenariat entre les CMPP et les PsyEN du premier comme du 2nd degré s'est imposé de longue date. Les liens qui en sont le produit permettent de construire des accompagnements et des relais essentiels dans le soin en regard de la scolarisation des élèves. Et cela quel que soit le type de suivi.

La perspective des changements annoncés est dramatique car elle va balayer les possibilités d'accueil, de prises en charge multiples et de partenariats resserrés. Et cela dans un contexte déjà très dégradé !

Cette logique de réduction n'est pas tenable dans un moment où les demandes sont de plus en plus fortes et où les situations sont de plus en plus complexes – demandant des analyses croisées à l'aune de références théoriques élargies.

A l'heure où on continue de supprimer des postes dans les Réseaux d'Aide aux Enfants en Difficultés (RASED), à l'heure où le nombre de places pour le concours des PsyEN continue de diminuer chaque année, l'ARS annonce ce bouleversement.

Mais qui va pouvoir prendre en charge les jeunes en souffrance psychique ?

Et que dire de la manière dont ce cahier des charges vient s'imposer à nos collègues !

Nous demandons l'abrogation du Cahier des Charges et nous appelons l'ensemble des PsyEN à soutenir les actions des collègues des CMPP engagés dans ce mouvement.

Pour signer la pétition : <https://www.fdcmpp.fr/critique-cahier-des-charges-de.html>